



Commission des finances et des affaires générales

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession d'un terrain à GERSTHEIM le long de la RD 20

Rapport n° CP/2017/206

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la cession d'une parcelle de terrain située sur le territoire de la Commune de GERSTHEIM le long de la RD 20.

Une vérification cadastrale a permis de constater qu'une parcelle de terrain de 1,43 are sise à GERSTHEIM en section B n° 1142 « Im Pfersch » en bordure du giratoire de la RD 20 et de la route du Rhin est en fait incorporée dans l'emprise foncière de la société CK IMMOBILIER.

La société CK IMMOBILIER a souhaité régulariser cette situation par l'acquisition de cette parcelle. Ce délaissé ne présente pas d'intérêt pour les besoins de la politique routière du Département.

En vertu de l'article L 3213-1 du CGCT et conformément à l'estimation des services de France Domaine, la vente de ce terrain par le Département au bénéfice du propriétaire riverain pourrait s'effectuer aux conditions financières suivantes :

- 979,02 €/are x 1,43 are = 1.400,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-décide, en vertu de l'article L 3213-1 du CGCT, la cession à un propriétaire riverain de la parcelle de terrain située à GERSTHEIM cadastrée sous section B n° 1142 avec 1,43 are;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB' or similar initials, written in a cursive style.

Frédéric BIERRY